Cactualité groupe UMP

DECENTRALISATION

MARDI 18 MARS 2003

M°23

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Le Sénat examinera le projet de loi de sécurité financière les 18, 19 et 20 mars 2003. L'enjeu de ce texte présenté par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie est essentiel : redonner confiance aux investisseurs et aux épargnants dans les mécanismes de marché, une confiance mise à mal par la chute des cours et certaines affaires récentes liées à la dissimulation de données comptables, notamment aux Etats-Unis.

Lors de la discussion du projet de loi constitutionnelle relatif à l'organisation décentralisée de la République, **Henri de** Raincourt (Yonne), Vice-Président du groupe UMP du Sénat, a souligné que "Nous vivons un temps fort de la Vème République. En effet, nous sommes appelés à une nouvelle révision constitutionnelle qui va au-delà d'un simple ajustement technique car elle touche au fondement même des relations de l'Etat avec le territoire de la Nation' Ainsi, le principe général qui inspire ces modifications figurera à l'Article Premier de la Constitution et établira de façon irréversible la décentralisation comme principe fondamental de l'organisation de notre République. Aujourd'hui, le processus de modernisation de la Vème République implique une évolution des relations entre l'Etat central et les collectivités et que cette modernisation atteint sa plénitude grâce aux modifications qui nous sont proposées. L'objectif n'est pas seulement d'instaurer entre l'Etat et ses territoires une nouvelle relation, mais bien plutôt de libérer les énergies susceptibles de dynamiser les réserves de créativité que recèlent nos régions, nos départements et nos communes. Il a déclaré que les sénateurs de l'UMP se félicitent que leur rôle constitutionnel de représentants des collectivités territoriales s'incarne concrètement dans ce processus qui va reformater les relations et les échanges entre l'Etat, les élus locaux et les populations.

Les trois grands objectifs de ce texte sont le renforcement des autorités de régulation, l'amélioration de la sécurité des épargnants et des assurés et la modernisation des mécanismes de contrôle et de transparence des entreprises. Ce dernier volet a été préparé en concertation avec le Ministre de la Justice. Parmi les mesures phares figure la fusion de la Commission des opérations de bourse, du Conseil des marchés financiers et du Conseil de discipline de la gestion financière au sein d'une Autorité des marchés financiers (AMF) unique dotée d'un pouvoir de sanction fort et de la personnalité morale. A noter également une réforme en profondeur du cadre juridique du démarchage, la création de la profession de conseiller en investissements financiers et celle d'un fonds de garantie d'assurances dommages obligatoires, afin de mieux protéger les particuliers. Le projet de loi propose aussi plusieurs mesures significatives pour améliorer les règles applicables à la profession des commissaires aux comptes. Le 12 mars dernier, la commission des Finances du Sénat a adopté un certain nombre d'amendements pour compléter ce projet de loi et renforcer la compétitivité du système financier, sur proposition de son rapporteur, Philippe Marini (Oise). En ce qui concerne les autorités de régulation, la commission souhaite par exemple étendre la supervision, les contrôles et les sanctions de l'AMF aux analystes financiers

et aux agences de notation. Elle veut également clarifier l'articulation entre les sanctions administratives et les sanctions pénales. En matière de sécurité des épargnants et des assurés, elle souhaite étendre le champ du démarchage financier et mieux encadrer la publicité en matière de crédit à la consommation. Enfin, en ce qui concerne le contrôle légal des comptes et la transparence des entreprises, elle propose de renforcer les modalités de séparation de l'audit et du conseil, de valoriser le rôle des actionnaires minoritaires et d'améliorer la transparence du fonctionnement des assemblées générales. Par ailleurs, la commission des Lois, saisie pour avis, a concentré ses travaux sur le volet relatif à la transparence et au contrôle des entreprises. Sur proposition de son rapporteur, Jean-Jacques Hyest (Seine-et-Marne), la commission a adopté plusieurs amendements concernant notamment l'organisa-tion du nouveau " Haut conseil du commissariat aux comptes ", l'encadrement et le renforcement de l'efficacité de certaines procédures et une meilleure information des actionnaires sur les conditions de préparation des décisions et les procédures de contrôle interne mises en place par les entreprises. Outre les deux rapporteurs, les intervenants pour le groupe UMP dans la discussion générale seront Jacques Oudin (Vendée) et Joël Bourdin (Eure).

SITUATION EN IRAK

A la suite de la déclaration du Président de la République sur l'Irak, le mardi 18 mars 2003, le groupe UMP du Sénat réitère son soutien à la position de la France défendue par le Président de la République et son Gouvernement. Position partagée par la grande majorité de la Communauté internationale. L'ensemble des sénateurs du groupe UMP souligne la ténacité et l'ardeur de l'action du Président de la République afin que seul le Conseil de Sécurité soit habilité à légitimer l'usage de la force.

ACTUALITE

ENERGIE

Début mars, Nicole Fontaine, Ministre déléguée à l'Indusrie, a lancé le débat national sur les énergies afin d'informer les Français sur les grands enjeux liés aux questions énergétiques et de les associer aux choix stratégiques dans ce domaine.Cette démarche innovante de démocratie participative se déclinera par des rencontres régionales et interrégionales, par un site internet spécial (www.debatenergie.gouv.fr) et par des colloques, expositions, conférences.Ce débat large et pluraliste débouchera sur un projet de loi d'orientation qui devra répondre à 3 exigences essentielles: la préservation de environnement. l'indépendance stratégique et la prospérité économique.

ANTARCTIQUE

Le continent Antarctique est protégé par un régime international particulier afin de préserver sa spécificité au niveau environnemental. C'est le protocole de Madrid du 4 octobre 1991. qui fait de l'Antarctique une réserve naturelle, consacrée à la paix et à la science". La France a ratifié ce protocole en 1992 ; il est entré en vigueur en 1998. Le projet de loi en discussion concerne une annexe adoptée ultérieurement. Ce texte permet de réglementer strictement l'accès et les activités dans certaines zones du continent dans un souci de préservation, pour la recherche sientifique notamment.

SÉCURITÉ MARITIME

Daniel Goulet (Orne) a été désigné rapporteur au titre de la commission de l'Agriculture de l'ACPE, après le drame de l'Erika, notamment en sa qualité de Président de la sous commission de l'alimentation.

LE FRET FERROVIAIRE

Pour Hubert Haenel (Haut-Rhin) et François Gerbaud (Indre), si la SNCF veut enrayer le déclin de ce mode de transport, elle doit " créer au sein de l'entreprise une activité fret à part entière, qui soit placée à égalité avec les activités voyageurs . Si l'on n'y prend garde, le fret ferroviaire, qui n'assure déjà plus que 14% du volume de marchandises transportées contre 29% en 1970, sera en déclin " irréversible " avec " toutes les conséquences sur le plan économique, social et environnemental ", ont averti hier les deux auteurs d'un rapport sur le fret ferroviaire commandé par le Ministre Jean-Pierre Raffarin et remis au ministre et au secrétaire d'Etat chargé des Transports, Gilles de Robien et Dominique Bussereau. Alors que la France ouvre officiellement le 15 mars son secteur fret à la concurrence européenne, les deux sénateurs estiment en effet que les problèmes financiers majeurs du fret ferroviaire " mettent en cause la survie même de la SNCF ", qui devra redresser ce secteur en créant en son sein une activité fret à part entière afin

d'affronter cette échéance. En effet, " devant la gravité d'une telle situation, les pouvoirs publics, en dehors d'effets d'annonce, n'ont pratiquement pas pris jusqu'ici les mesures qui s'imposent. La SNCF est en train de mettre en œuvre un plan de redressement du fret, le rapport préconise un scénario de rupture, soulignant que relever le défi européen est, pour la SNCF, une condition de survie. La SNCF doit donc rapidement se positionner à l'échelle de l'Europe, estiment les auteurs. Elle doit rompre avec certaines de ses habitudes d'organisation ou d'exploitation ", pour assurer les " fiabilité et régularité " demandées par ses clients, souligne le document. Pour y parvenir, il convient notamment de " créer au sein de l'entreprise une activité fret à part entière, qui soit placée à égalité avec les activités voyageurs. En outre, la SNCF doit adopter " une organisation plus décentralisée " et " impliquer davantage les collectivités locales ", soulignent François Gerbaud et Hubert Haenel, à l'origine, sous la précédente majorité, du projet de régionalisation de l'entreprise publique.

LE VÉNÉZUELA

Le monde a les yeux tournés vers le Moyen-Orient mais le désordre mondial se retrouve également en Amérique Latine note **Xavier de Villepin** (Français établis hors de France). Perçu comme l'homme providentiel il y a quatre ans, Hugo Chavez cristallise aujourd'hui les frustrations de la société civile Vénézuélienne. Le pays se trouve cassé en deux factions ennemies : d'un côté, les classes moyennes qui combattent le Président avec l'appui des médias, de l'autre, les classes populaires soutiennent encore le Chef de l'État. Deux mondes, deux visions qui s'affrontent dans un pays où tous paraissent armés. L'opposition divisée et sans leader semble incapable de transformer l'essai de ses mobilisations actives. Il n'y a plus de réflexion politique. Le prix du pétrole est en hausse mais le

Vénézuela n'en profite pas en raison de sa production limitée. Les assassinats se succèdent, les actes de vengeance se multiplient. Dans ces désordres, l'espoir légal réside dans un référendum au mois d'août prochain permettant d'obtenir la révocation du Vénézuela fait donc face à une crise budgétaire de très grande dimension et le retour à une production normale sera long et difficile. Les revenus du pétrole pour le gou-vernement en 2003 auraient dû atteindre II milliards et demi de dollars. Ils pourraient être seulement de 5 milliards cette année.Internationalement le troisième fournisseur de pétrole des États-Unis a perdu beaucoup de sa crédibilité.

RÉGIONS ULTRA-PÉRIPHÉRIQUES

Jean-Paul Virapoullé (Réunion), a remis la semaine dernière à Matignon un rapport qui propose un corps de doctrine en vue d'une intégration harmonieuse des régions ultrapériphériques dans l'Europe. Ce rapport est destiné à préparer la contribution de la France au memorandum que les sept régions ultra-périphériques [RUP] (Açores, Madère, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) doivent remettre à la commission européenne. Il résulte de la mission dont avait été chargé il y a six mois Jean-Paul Virapoullé auprès du Ministre de l'Outre-mer, Brigitte Girardin, afin d'utiliser au mieux les dis-

positions du traité d'Amsterdam. Dans son préambule, le rapport refuse toute discrimination et évoque l'histoire, les handicaps structurels des RUP: éloignement, séquelles de l'histoire, handicaps économiques et haut niveau d'intégration sociale. Il expose un " modèle de développement " respectueux de la liberté d'entreprendre et de l'égalité des chances notamment par l'accès au savoir. En conclusion, le rapport propose d'intégrer les RUP de façon équitable, durable et efficace au sein de l'Union européenne en consolidant leur statut institutionnel dans la future Constitution européenne.